



Medecin refuse de délivrer a la famille le certificat medical de

Par **yackmoam**, le **16/12/2012** à **17:06**

Bonjour,

Ma mère est décédée en novembre 2012, son médecin traitant refuse de nous délivrer le certificat médical du constat de décès, alors dans un premier temps ma mère âgée de 81 ans qui c'est vrai était autonome mais diabétique et suivie par ce médecin est tombée, l'infirmière le matin la trouve par terre, l'aide à se relever et l'aide à monter dans sa chambre pour se coucher. Maman se plaignait d'une douleur dans le dos, bref diagnostic "une lombalgie. nous nous relayons avec mes soeur pour les repas, et demandons à voir ce docteur, rendez vous pris il ne vient pas, mais se pointe le lendemain, mais nous l'avons surpris en étant là. Et de ce moment nous protestons sur le fait que dix jours après la chute aucune amélioration, donc il se décide à l'ausculter de plus près et découvre un sein difforme bref tout de go il nous annonce un cancer du sein, sauf qu'après scanner le verdict : cancer généralisé et double fracture du bassin depuis 10 jours il l'obligeait à se lever bref alors ce farfelu nous dit qu'il faut un HAD soin palliatif il organise ça, passe une visite mais a oublié ses ordonnances, nous devons nous rendre au cabinet mais surtout avec la carte vitale ce que nous faisons, je passe sur le processus qui a duré 15 jours Monsieur l'a mis sous morphine, maman n'a pas supporté l'infirmière gère tant bien que mal Monsieur est en vacances il répond au tel ce qu'il nous fait remarquer plus tard mais ne se précipite pas à son retour de vacances il rentre le Lundi nous convoque mais ne vient pas Maman hurle de douleur dès qu'on la touche et agonise jusqu'au lendemain soir. nous ne le voyons plus jusqu'au jour du décès pour une visite à 33€ le matin et décès le soir à 19h. Sous le choc nous ne lui avons pas demandé ce que nous lui devons.

Quelques jours plus tard je lui téléphone et surprise il vide son sac je le cite un peu "les filles de Madame... croient quoi qu'un médecin Bac +14 ou 15 quand il perd une heure avec Madame (notre mère qu'il n'appelle jamais votre mère) pour 33€ les pompes funèbres qui m'ont fait perdre un Rendez vous et le temps que j'ai perdu pour porter le certificat de décès à

la mairie j'ai encore perdu une heure et personne ne me demande combien on me doit. Je ne vous ferai pas de certificat médical" et il me raccroche au nez. Alors nous nous sommes penchées sur les remboursement secu non seulement à chaque visite il comptait dans la foulée une consultation {et il s'est fait remboursé une consultation pour le certificat de décès qu'il ne veut pas nous délivrer) bref surtout sachant que maman ne se déplaçait plus. Cela est juste une partie de ce qui c passé. Bref ils avaient la carte vitale en leur possession l'infirmière pour l'infirmière rien à dire elle allait lui chercher les médicament à la pharmacie mais nous l'avons réclamée pour le scan, il a quand même facturé une consultation pour les ordonnances qu'il avait pas sur lui mais que nous devions aller chercher à une heure de rendez vous dans ce cas là 23 € c'est cher payé pour une minute mais sans le patient devant lui. Je sais c'est assez long mais j'aimerais savoir quel est mon recours

Merci